

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.10.01 Convocation du 19.10.2001

Compte rendu affiché le 26 octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : TARIFS
COLOMBARIUM**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	27

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI,
M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle
MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés :

M. AUROY par M. POINT - M. FERNANDES par M. OLLIVIER -
M. CHRETIN par M. GONDELAUD.

Absents excusés :

Mme DURAND et M. BOUREZG.

~~~~~

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances explique que pour faire face à une demande de plus en plus importante, la Commune a fait réaliser au cimetière un ensemble de 17 réceptacles à urnes funéraires.

Il invite l'assemblée à adopter des tarifs de mise à disposition des emplacements, et indique que la délibération devenue exécutoire, le colombarium sera opérationnel.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de prévoir les conditions de mise à disposition de réceptacles à urnes funéraires,
- Décide de fixer, comme suit, les tarifs de mise à disposition de réceptacles d'urnes funéraires réalisés dans le cimetière communal :

|                                   |                   |
|-----------------------------------|-------------------|
| ↳ Pour une concession de 15 ans   | <b>300,00 €</b>   |
| ↳ Pour une concession de 30 ans   | <b>720,00 €</b>   |
| ↳ Pour une concession perpétuelle | <b>2 400,00 €</b> |

- Précise que cette recette est inscrite à l'article 70311 du budget communal,
- Autorise M. le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 13 novembre 2001

- de la publication le 14 novembre 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 13 novembre 2001